


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20220108-06 Du 1^{er} août 2022 VOIRIE COMMUNALE DANIECQ – VC5B DEMANDE ACQUISITION PARTIELLE Mr HINIEU PARCELLE CADASTRÉE SECTION B N°1204
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	26.07.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	26.07.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir		

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois d'août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (12)

Absents : CHATAING P – DAURELLE T – MOUTON J (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**VOIRIE COMMUNALE
DANIECQ – VC5B
DEMANDE ACQUISITION PARTIELLE
Mr HINIEU
PARCELLE CADASTRÉE
SECTION B N°1204**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de Mr HINIEU d'acquérir une portion de voirie communale jouxtant sa propriété à Daniecq, parcelle cadastrée section B n°1204 afin d'améliorer l'accès à parcelle.

Monsieur le Maire rappelle que la cession d'une portion de voie communale nécessite le recours à une enquête publique et que tous les frais de procédure seront mis à la charge du demandeur.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Donne un avis favorable** à la vente d'une portion de la voirie communale VC5B jouxtant la parcelle cadastrée section B n°1204 section C n° 502;
- **Fixe** le prix de vente de cette portion de parcelle à la somme de 1 € / m² ;
- **Demande** à Mr le Maire de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur qui sera en charge de l'enquête publique ;
- **Rappelle** que tous les frais liés à la procédure seront à la charge du demandeur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Le Maire Hervé BÉAL

